

Séance publique du 18 décembre 2000

Délibération n° 2000-6018

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Genay

objet : **Acquisition d'un terrain situé lieu-dit "les Mignotières" et appartenant à la SCI du Lavoir**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon procède à l'acquisition d'un terrain nu d'une superficie totale de 1 360 mètres carrés, appartenant à la SCI du Lavoir et situé lieu-dit "les Mignotières" à Genay.

Ce terrain, cadastré sous les numéros 524, 526, 528, 529 et 530 de la section AI, a été nécessaire à l'ouverture de la voie nouvelle, destinée à relier la rue de la Roue à la rue du Lavoir.

Aux termes du compromis qui est soumis au Conseil, la SCI du Lavoir céderait gratuitement le terrain en cause, en application des dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 69 278 93 Z00 38 transféré à ladite SCI le 3 octobre 1997 ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de permis de construire n° 69 278 93 Z00 38 transféré à la SCI du Lavoir le 3 octobre 1997 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais d'actes notariés liés à cette opération, estimés à 6 400 F, seront financés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,